



abus de pouvoir de la police ?

Par **alaise**, le **11/07/2011** à **11:42**

Bonjour à tous,

j'aimerais en fait quelques conseils, voila :

Ma fille s'est retrouvée convoquée au commissariat pour une histoire de pétard qui aurait pété au lycée et blessé une fille. Mais ma fille est plutôt du genre à stresser pour rien et influencable facilement (elle est encore mineure). Donc lors de sa convocation, la policière la fait rentrer toute seule, lui fait dans un premier dire ce qu'elle a vu, puis se met à la menacer qu'elle passerait devant un juge pour enfants pour mensonge "à la république", elle lui montrait son insigne en lui disant : "ca s'est pas de la brandade", elle s'est acharnée sur ma fille au point que lorsqu'elle est sortie de son bureau, elle pleurait et m'a dit: "j'me suis accusée, elle m'a trop pris la tête, j'en ai marre, j'veux rentrer". De plus, ma fille a du passer l'après midi au commissariat alors que le lendemain matin, elle passait une épreuve du bac. Donc voilà, mais depuis ce jour, cette policière a interrogé d'autres personnes qui lui ont dit que ma fille n'y était pour rien du tout.

Mais depuis ce jour là, cette policière nous appelle 5 fois par jour en Inconnu et nous dit : "venez avant que j'appelle le parquet" ou encore "venez avant que je vienne vous chercher" et elle se permet d'inventer des mensonges sur ma fille qui sont complètement faux. Ce qui m'exaspère c'est que ce n'est qu'un pétard, ce n'est pas un vol, ni un viol, ni une agression --' Donc voila, j'espère que vous me conseillerez bien . Merci

Par **Claralea**, le **11/07/2011** à **12:02**

Si elle se comporte comme ça, dites lui que vous avez son nom et que vous allez porter plainte auprès du procureur contre elle pour abus de pouvoir. Qu'elle n'a pas à vous parler comme ça. Vous pouvez aussi envoyer une lettre recommandée AR au commissaire de son commissariat et expliquer les agissements de cette fliquette qui se croit tout permis.

Par **Domil**, le **11/07/2011** à **13:32**

Mais elle ne se croit pas tout permis, désormais elle a tous les droits donc déjà, se rendre à la convocation et ensuite, si vous voulez tenter quoi que ce soit, prendre un avocat avant

Par **alaise**, le **11/07/2011** à **13:37**

On compte prendre un avocat parce que je ne pense pas qu'une flic peut agir comme elle le fait pour une simple histoire de "pétards"

Par **Claralea**, le **11/07/2011 à 14:29**

le problème c'est qu'il y a eu une blessée, mais il ne faut pas non plus se laisser intimider par ce genre de fliquette qui se croit tout permis

Par **alaise**, le **11/07/2011 à 14:32**

La bléssée, on peut très vite démontrer que c'est n'importe quoi :

-depuis quand un petit petard fait perdre de l'audition sachant qu'il y en a eu tout au long de l'année?

- A t on déjà vu un medecin qui donne une semaine de repos pour un pétard?

- A t on déjà vu un petard qui entraine 4 jours plus tard des vertiges et vomissements (surtout que le police ferait mieux de s'interesser aux "petards" que fument cette fille)

Par **Domil**, le **11/07/2011 à 14:46**

Oui, on peut avoir un problème d'audition suite à un pétard, vous semblez minimiser les faits, c'est une très mauvaise idée et ça ne pourra que se retourner contre vous (défaut de surveillance de votre enfant notamment, enquête sociale pour déterminer à quel point vous ne vous occupez pas d'elle etc., sans compter les conséquences pour votre enfant)

[citation]- A t on déjà vu un petard qui entraine 4 jours plus tard des vertiges et vomissements[/citation] Ah oui, justement, c'est d'ailleurs LA conséquence avec la perte d'audition (trouble de l'oreille interne)

De plus, s'il y a ITT, c'est qu'un médecin légiste a déjà expertisé les blessures.

Par **alaise**, le **11/07/2011 à 14:51**

Enquête sociale? J'eduque très bien ma fille, j'ai jamais eu aucun problème avec elle, elle est très bonne élève. Ce n'est pas parce qu'on la force à s'accuser, qu'on cherche à l'intimider par tous les moyens que ça doit nous retomber dessus.

Si je prends un avocat, c'est que je suis sûre de moi même et de ma fille, et que cette flic s'est bien trop éloigné du but de son travail. Quant aux problemes d'oreilles, je ne minimise pas la chose, loin de là, je suis tout à fait réaliste

Par **alaise**, le **11/07/2011 à 14:52**

Et quand la blessée, elle même, vient nous dire que j'ai porté plainte juste pour me faire rembourser par l'assurance ?

Par **Domil**, le **11/07/2011 à 14:56**

Si seuls les parents qui élèvent mal leurs enfants avaient à craindre d'une enquête sociale, ça se saurait. On peut y mettre ce qu'on veut (certains parents se sont même retrouvés en prison sans n'avoir rien à se reprocher). Et que vous importe les blessures réelles ou non, puisque vous dites que votre fille n'y est pour rien ...

Vous ne pouvez être sûre de vous, car vous n'avez qu'un seul son de cloche (la version de votre fille alors que l'agent en face est assermentée) et par définition, les enfants ne disent pas tout aux parents, donc s'il faut un avocat, c'est justement pour estimer vos chances de succès avec les éléments que vous avez. Il est possible que vous voyez plusieurs avocats qui, tous, vous décourageront de faire la moindre chose ou que vous partiez en procédure pour au final, n'avoir aucun autre résultat que payer les frais d'avocat

Par **alaise**, le **11/07/2011 à 15:06**

Pour l'enquête sociale, j'y ai déjà eu droit, mais par pour ma fille.
Pour revenir à cette histoire de pétard, je sais que ma fille n'y est pour rien. C'est pas le pétard en lui même qui me dérange, mais la manière d'agir de la policière : elle n'a convoqué que ma fille et son amie alors qu'elle avait aussi d'autres noms. Même si, il y a des incohérences entre le dépôt de ma fille et celui de la " victime" (ma fille a du inventé des faits pour qu'elle la laisse tranquille), elle ne cherche pas à aller plus loin. De plus, ce n'est pas en menaçant une petite de 16 ans qu'elle aura la vérité...

Ce qui m'exaspère, c'est qu'elle nous appelle 5-6 fois par jour en appel masqué(Nous ne répondons jamais aux appels masqués), et qu'elle nous menace : "venez avant que j'appelle le parquet" (Parquet qui a déjà classé l'affaire sans suite) ou encore "venez avant que je vienne vous chercher" (elle veut voir ma fille pour lui faire signer quelque chose, mais je refuse qu'elle signe puisqu'elle n'y est pour rien, ELLE N'A PAS L'OBLIGER DE SIGNER) et elle a osé dire que ma fille a agressé via Facebook (mais elle n'a pas dit qui)(Je pense qu'elle me dit ça parce qu'elle voit que cet histoire de pétard nous a fait aucun effet mais je ne compte pas en rester là avec elle)

Par **Claralea**, le **11/07/2011 à 15:15**

Allez au commissariat mais avec votre avocat

Par **alaise**, le **11/07/2011** à **15:18**

Le souci, c'est ma fille, elle a une peur bleue des commissariats, même si je lui dis, on y va avec ton père tu vas voir qu'il va vite la remettre à sa place, elle en a les larmes aux yeux et refuse catégoriquement.

Peut être que le fait d'y aller avec un avocat l'effraiera moins.

Par **Claralea**, le **11/07/2011** à **15:23**

Le problème c'est qu'elle a le droit de recevoir votre fille sans vous ni son père, tandis qu'elle est bien obligé d'accepter la présence de votre avocat

Par **alaise**, le **11/07/2011** à **15:25**

Mais je pense que cette policière a déjà compris qu'elle a dépassé les bornes parce que depuis qu'elle a inventé des choses sur ma fille, nous n'avons plus de nouvelles : c'est bizarre venant d'elle qui appelait tous les jours.

Par **Domil**, le **11/07/2011** à **15:25**

On comprend bien votre souci mais il y a un cadre légal.

Donc comme le dit Clara, prenez un avocat pour votre fille et qu'elle se fasse assister par lui.

Par **alaise**, le **11/07/2011** à **15:27**

J'aimerais vous demander si elle a le droit de nous appeler et de nous menacer comme elle le fait ?

Par **Claralea**, le **11/07/2011** à **15:31**

Vous avez du tomber sur un élément un peu "nerveux" :)

Elle a le droit de vous appeler mais si elle veut vous convoquer, qu'elle le fasse par convocation dans votre boîte aux lettres

Par **alaise**, le **11/07/2011** à **15:35**

Son père et moi voulons surtout "lui arriver par au dessus" si vous comprenez, arriver à contacter ses hauts supérieurs et leur raconter comment agi un de leur éléments

Par **Claralea**, le **11/07/2011 à 19:41**

Pour ça, il faut demander un rdv au commissaire par LRAR en expliquant succinctement les raisons

Par **Domil**, le **11/07/2011 à 19:48**

[citation]Son père et moi voulons surtout "lui arriver par au dessus" si vous comprenez, arriver à contacter ses hauts supérieurs et leur raconter comment agi un de leur éléments[/citation] je crois que vous ne devez pas avoir compris la situation dans notre pays.

Mais maintenant vous comprenez pourquoi il y a , dans une catégorie de la population qui subit tous les jours ce que votre fille a subi (et bien plus), une haine de la police.

Ils ont tous les droits, sont soutenus par leur hiérarchie quoi qu'ils fassent et s'il le faut par leur ministre et le président (la France n'a pas été plusieurs fois condamnée en CEDH pour rien, la Cour de Cassation n'a pas mis en l'air des centaines de procédures pour rien)

Ce que vous voulez faire (ce que dit Clara aussi) vous expose à des représailles (et surtout des représailles sur votre fille), donc prenez un avocat avant de faire quoi que ce soit.

Par **Claralea**, le **11/07/2011 à 21:51**

oui, malheureusement, la police d'aujourd'hui est pleine de personnes qui font se metier pour en avoir un ou regler ses comptes avec on ne sait quoi, ce n'est plus un metier de passion ou de famille, c'est un metier souvent bouche trou, on recrute de tout et n'importe quoi, pourvu qu'on recrute.

J'ai moi meme des problèmes quand je veux déposer une main courante pour servir dans un dossier contre une voisine, ils ne veulent jamais la prendre, mais je n'ai jamais lâché et s'il y en a une qui hausse le ton, j'en fais de meme et lui demande son nom. Ce qu'elle ne fait pas. Et puis des fois, je tombe sur une bien, qui aime son metier et le fait scrupuleusement et me dit que la prochaine fois que je tombe sur une energumène comme sa collegue, il faut en referer au commissaire, noter la date et l'heure et que meme sans son nom, on saura toujours qui c'est.

Et mon commissariat est réputée dans les villes alentours pour n'avoir en son sein que des "baltringues", des "sert à rien", m'enfin...